

Ville de Montréal

## Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

[www.ville.montreal.qc.ca/commissions](http://www.ville.montreal.qc.ca/commissions)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### **La Commission :**

#### **Présidence**

*Dominic Perri  
Arrondissement de Saint-Léonard*

#### **Vice-présidence**

*Mme Valérie Patreau  
Arrondissement d'Outremont*

#### **Membres**

*Mme Caroline Braun  
Arrondissement d'Outremont*

*Mme Daphney Colin  
Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Nathalie Goulet  
Arrondissement d'Ahuntsic –  
Cartierville*

*M. Enrique Machado  
Arrondissement de Verdun*

*Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine*

*M. Sylvain Ouellet  
Arrondissement de Villeray –  
Saint-Michel – Parc-Extension*

*Mme Stephanie Valenzuela  
Arrondissement de  
Côte-des-Neiges –  
Notre-Dame-de-Grâce*

**Le 21 mars 2022**

### **Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE225382002**

**Accorder un contrat à Précisions Provençal inc.,  
pour la fourniture et l'installation de boîtes de  
fourgon dix-sept (17) pieds avec aménagement  
d'aqueduc sur des châssis de camion fournis par la  
Ville - Dépense totale de 2 214 118,64 \$, taxes  
incluses (contrat : 2 012 835,13 \$ + contingences :  
201 283,51 \$ ) - Appel d'offres public 21-18938 - (un  
soumissionnaire)**

**ORIGINAL SIGNÉ**

\_\_\_\_\_  
Dominic Perri  
Président

**ORIGINAL SIGNÉ**

\_\_\_\_\_  
Élisabeth Rivest  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## **Mandat SMCE225382002**

*Accorder un contrat à Précisions Provençal inc., pour la fourniture et l'installation de boîtes de fourgon dix-sept (17) pieds avec aménagement d'aqueduc sur des châssis de camion fournis par la Ville - Dépense totale de 2 214 118,64 \$, taxes incluses (contrat : 2 012 835,13 \$ + contingences : 201 283,51 \$ ) - Appel d'offres public 21-18938 - (un soumissionnaire)*

À sa séance du 15 février 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel :  
o une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 9 mars 2022 dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence. Mentionnons que la CEC est entièrement virtuelle depuis mars 2020 en raison de la pandémie.

Au cours de cette séance, les responsables du Service du matériel roulant et des ateliers ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

D'entrée de jeu, les personnes représentant le Service ont expliqué que la Ville de Montréal a mis en place un vaste projet intégré de gestion de la maintenance des actifs d'aqueduc et d'égout visant, entre autres, la préparation et l'ordonnancement efficaces des travaux d'entretien en arrondissement, nommé Maxim'eau. Pour répondre à la mise en place de ce programme, le Service de l'eau et les arrondissements ont, entre autres, révisé l'ensemble des procédures de travail et les équipements de travail requis pour effectuer l'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout. C'est ainsi que le SMRA a été mandaté pour concevoir et acquérir des camions aménagés afin d'optimiser les opérations des équipes d'aqueduc en arrondissement. De façon plus précise, il s'agit de quatre (4) boîtes de fourgon avec équipements et accessoires ainsi que leur installation sur un châssis de camion fourni par la Ville. L'aménagement a été conçu sur mesure, en collaboration avec la section formation du Service de l'eau, afin d'augmenter l'efficacité

opérationnelle et réduire les risques de blessures du personnel. Les caractéristiques suivantes ont guidé la conception de l'aménagement:

L'appel d'offres public a été d'une durée de 77 jours. Parmi les 5 preneurs du cahier des charges, 1 seul a déposé une soumission qui a été jugée conforme. Les motifs de désistement sont : Un (1) preneur mentionne un désistement de son fabricant; un (1) preneur indique que d'autres engagements ne leur permettent pas d'effectuer le nôtre dans le délai requis; un (1) preneur mentionne qu'avec le contexte actuel il doit prioriser ses choix de projets; un (1) preneur n'a pas répondu à notre demande. Il est à noter que quatre (4) addenda mineurs ont été émis au cours de l'appel d'offres. Au terme du processus, le seul soumissionnaire conforme a obtenu le contrat.

Les Commissaires ont demandé et reçu des précisions et clarifications, entre autres, sur la stratégie d'acquisition par petits lots, à la fois pour tenir compte des budgets disponibles au départ, du temps requis pour aménager un camion et, enfin, pour mieux connaître le marché en vue de mettre en place une entente cadre. Le Service a indiqué qu'en matière d'approvisionnement, la stratégie gagnante à long terme consiste à acheter graduellement les véhicules afin de détenir une flotte plus stable et robuste et ainsi éviter des bris en même temps ou encore d'avoir à renouveler la flotte en même temps.

Le Service a également fait état de l'écart de quelques mois entre l'estimé initial et l'appel d'offre, au cours duquel les indices de l'acier et de l'aluminium ont augmenté de façon significative; La Ville a par ailleurs prévu le contrôle des coûts des matériaux, dans son appel d'offres, de façon à éviter les dépassements de coûts liés à la volatilité des marchés. Les explications fournies par les personnes représentant le Service ont été à la satisfaction de la Commission.

## **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service du matériel roulant et des ateliers pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :*

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel :  
o une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres ;*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;*

**À l'égard du mandat SMCE225382002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**